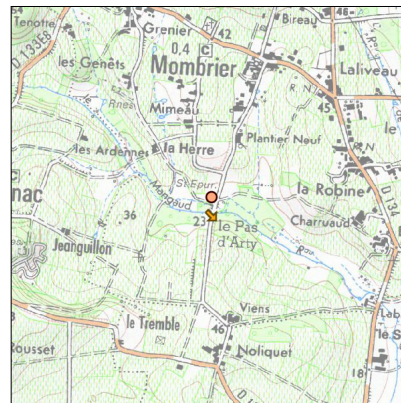


Système d'assainissement 2024

MOMBRIER

Réseau de type Séparatif



Station : MOMBRIER

Code Sandre	0533285V001
Nom du maître d'ouvrage	SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	décembre 2000
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	140 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	8,4 Kg/j
Charge nominale DCO	16,8 Kg/j
Charge nominale MES	9,8 Kg/j
Débit nominal temps sec	21 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Filtres à sables
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	420 272, 6 447 943 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - Ruisseau de Mangaud

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau dispose de 2 PR télésurveillés.

Le poste d'injection sur la STEU n'est pas télésurveillé.

Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau.

Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.

La charge hydraulique est estimée avec les temps de fonctionnement des pompes et leur étalonnage (PR général sur le réseau)

- o Le débit moyen journalier est de 17,2 m³/j (soit 82 % de la capacité nominale de la station), et oscille entre 4,3 et 220,9 m³/j (plus de 10 fois la capacité nominale de la station).

- o Pendant l'année 2024, la capacité a été dépassée 36 fois (périodes pluvieuses de nappe haute).

Il est constaté des surcharges hydrauliques lors des périodes pluvieuses de nappe haute.

Les forts débits liés aux précipitations de l'hiver entraînent un déplacement des boues de l'entrée vers la sortie de la fosse. Des départs de boues de la fosse peuvent survenir vers le PR d'injection de la STEU.

Une étude diagnostique périodique du système d'assainissement est en cours. Cette démarche permettra de déterminer l'origine des anomalies qui existent sur le réseau et de mettre au point un programme hiérarchisé de travaux pour les résoudre.

Station d'épuration

Autosurveillance :

Les dispositifs permettent de réaliser une mesure fiable : Poste de relèvement général sur le réseau et canal venturi en sortie de station.

Les bilans d'autosurveillance réglementaire sont réalisés avec des débitmètres et préleveurs portatifs du SATESE à la fréquence d'une fois tous les deux ans.

Pour le point A3 (entrée de station), le préleveur est installé par le SATESE au niveau du poste de relevage général présent sur le réseau et est asservi au fonctionnement des pompes.

Le débit sortant (point A4) a été enregistré dans le chenal de sortie équipé canal venturi. Le préleveur y réalise un échantillon asservi à ce débit.

Les bilans d'autosurveillance réalisés par le SATESE sont représentatifs.

Le cahier de suivi de la station est parfaitement tenu (tests réguliers, suivi des temps de marches, interventions).

La charge organique mesurée lors du bilan d'autosurveillance réglementaire (01/07/2024) est de 80 EH, soit 57% de la capacité organique. La station apparaît en sous-charge organique.

Lors du bilan d'autosurveillance réglementaire réalisé le 01/01/2024, les résultats analytiques montrent que l'eau traitée respecte les normes de rejet.

Les paramètres DCO, DBO ainsi que les MES (norme sur le rendement épuratoire) sont bien éliminés.

La station d'épuration était à pleine charge hydraulique lors du bilan d'autosurveillance réglementaire (20,7 m³/j, soit 98,57% de la capacité hydraulique de la station).

Fonctionnement des ouvrages :

Il n'est pas observé de dépôts de graisses en entrée de fosse ni de remontées de boues.

Malgré la présence d'un préfiltre en sortie de fosse (le panier à maille fine en entrée de poste d'injection a été enlevé), des particules s'accumulent en surface de filtre, jusqu'à y créer une couche de boue notable. L'infiltration est très délicate. Les filtres sont assez colmatés.

Ces boues sont éliminées régulièrement lorsque cela est possible (lorsque le temps permet au sable de sécher).

Lors du bilan d'autosurveillance réglementaire effectué le 01/07/2024, le niveau de boues dans la fosse toutes eaux représentait seulement 8% de la hauteur. Une vidange est préconisée lorsque le niveau de boue atteint 30% de la hauteur. Aucune vidange n'est nécessaire dans l'immédiat.

Néanmoins, il serait judicieux de réaliser des purges régulières pour éviter des départs de boues vers les filtres.

La fermentation qui se déroule dans la fosse génère des gaz qui abîment le béton des ouvrages (les couvercles des regards menacent de tomber) et les équipements métalliques.

Les eaux prétraitées sont injectées sur les filtres par un poste de relevage.

Dans l'absolu, l'alimentation des lits doit être inversée chaque semaine.

La rotation des lits est fonction des conditions météo. En été, la rotation est effectuée toutes les semaines et en hiver elle peut attendre plusieurs semaines. En effet, les casiers filtrants présentent un colmatage et ne permettent pas une infiltration naturelle ni une aération suffisante ; le phénomène de flaquage est significatif.

A l'occasion des surcharges hydrauliques, le troisième casier peut déborder (absence de revanches). Il peut être observé de légers débordements en contrebas du talus.

Les 3 drains coulent alors qu'un seul casier est alimenté lors d'une période d'alimentation.

L'exploitation de la station est satisfaisante.

Qualité du rejet :

La nitrification, à un niveau plutôt moyen, est toujours présente.

L'aération de l'effluent à travers les lits, malgré la stagnation de l'eau en surface par moments et une fréquence d'alternance des casiers variable, est efficace (présence de nitrates) mais reste limitée (fort taux d'ammonium).

Le traitement de la matière organique carbonée (DBO et DCO) ainsi que des matières en suspension (MES) est relativement stable et efficace.

Impact sur le milieu :

à 10/04/2024 :

Le rejet entraîne une légère augmentation de la concentration d'ammonium. Le milieu en Très bon état en amont devient Bon en raison des nutriments

Sous produits

Aucune vidange de la fosse toutes eaux recensée en 2024.

Lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire effectué le 01/07/2024, le niveau de boues dans la fosse toutes eaux représentait seulement 8% de la hauteur. Une vidange est préconisée lorsque le niveau de boue atteint 30% de la hauteur. Aucune vidange n'est nécessaire dans l'immédiat.

Néanmoins, il serait judicieux de réaliser des purges régulières pour éviter des départs de boues vers les filtres.

La capacité de stockage est suffisante pour fiabiliser la filière.

Destination des boues : VHG équipé d'un camion épaisseur.

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	20,8 m3/j	99 %			42 m3/j	
DBO5	3,5 Kg/j	42 %	170 mg/l	95 %	0,2 Kg/j	4 mg/l
DCO	9,5 Kg/j	57 %	460 mg/l	82 %	1,7 Kg/j	41 mg/l
MES	4,4 Kg/j		214 mg/l	94 %	0,2 Kg/j	6 mg/l
NGL	1,9 Kg/j		89 mg/l	-16,3 %	2,2 Kg/j	52 mg/l
NTK	1,9 Kg/j		89 mg/l	19 %	1,5 Kg/j	36 mg/l
PT	0,2 Kg/j		8,7 mg/l	-38,7 %	0,2 Kg/j	6 mg/l

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0533285V001>